

Le décret 2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités à l'occasion de certains congés, disponible en téléchargement ci-contre, vient de paraître au Journal Officiel. Il faudra évidemment attendre les circulaires d'application pour que ce dispositif soit effectif.

Si cette mesure va dans le bon sens, elle ne le doit qu'à un souci de voir faciliter la gestion des agents de la Fonction publique.

Voir notre article : [Congés maladie et maternité, maintien des primes, une simple mesure technique pour le Ministre !](#)

D'ailleurs, il n'y a qu'à se pencher sur les délais de publication des décrets récents concernant les droits des fonctionnaires pour mieux comprendre l'état d'esprit du ministre de la fonction publique, celui là même qui compte faire passer sa réforme régressive sur les retraites.

Il aura fallu :

- 12 mois pour publier le décret relatif à la prise en charge des frais de transport domicile-travail
- 8 mois pour publier le décret relatif au maintien des primes et indemnités à l'occasion de certains congés statutaires.

Ces 2 décrets ne comportent qu'une ou deux pages mais ils ont bien sûr des incidences financières. Avec ces délais, ce sont autant d'économies pour l'Etat, qui viendront abonder les dépenses du bouclier fiscal au profit des plus fortunés.

Le maintien des primes et indemnités lors des congés maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée est une bonne chose mais tous les projets funestes du gouvernement impliquent une mobilisation de haut niveau pour les faire reculer.

En voici quelques exemples, révélateurs des "bonnes intentions" du ministre de la fonction publique Eric WOERTH à l'endroit des fonctionnaires :

- Des fonctionnaires occupant trop de place : passons leur surface d'espace professionnel à 12 m2 par agent...

Voir notre article : Espace de travail des fonctionnaires : un ministre qui reste à la surface...

- Des fonctionnaires toujours malades : plaçons leurs arrêts maladie sous surveillance des caisses primaires d'assurance maladie...

Voir notre article : Contrôles des arrêts maladie des fonctionnaires, du zèle et deux poids, deux mesures...

- Des fonctionnaires qui gagnent trop : gelons leur traitement indiciaire...

Voir notre article : Valeur du point d'indice au 1er juillet 2010, le diktat de la rigueur !

Bref, sans parler des logements de fonction ou du parc automobile, tout y est passé...

Le 7 septembre, créons tous ensemble les conditions de la mobilisation...

A l'appel de tous les syndicats de la DGFIP,

toutes et tous en grève et dans les manifestations !

fichiers:



[Télécharger joe_20100829_0024.pdf](#) (92.76 Ko)

Public: [Congés maladie](#)
[Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank